



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République Islamique de Mauritanie pour l'année 2025

Document d'action "Frontières sud"

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue un programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23, paragraphe 2, du règlement IVCDI – Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	Frontières sud Référence opérationnelle OPSYS : ACT-63173 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI – Europe dans le monde)/de la décision d'association outre-mer/du règlement instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire
2. Initiative « Équipe Europe »	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République Islamique de Mauritanie Zones : wilayas du Guidimakha aux confins du Gorgol, de l'Assaba et du Hodh el Gharbi (maillage sécuritaire) et la wilaya de l'Assaba (maillage énergie).
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel (PIP) pour la République islamique de Mauritanie 2021-2027
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	Cette action contribue directement aux objectifs suivants du PIP de la Mauritanie : Objectif Spécifique 3.2 : Stabilité, sécurité : Renforcer la stabilisation et la consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées du sud de la Mauritanie. Objectif Spécifique 2.2 Le secteur de l'énergie permet un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable. Objectif Spécifique 3.3: Migration : Renforcer la gouvernance de la migration
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 3 : Gouvernance Domaine prioritaire 2 : Transition vers une économie verte et bleue			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal (1 uniquement) : ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles : ODD7 – Énergie propre et d'un coût abordable ODD 10 – Réduire les inégalités ODD 5 - Égalité entre les sexes ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques			
8. a) Code(s) CAD	Code CAD 152 – Gouvernance – 68% Code CAD 232 – Énergie – 32%			
8. b) Principal canal d'acheminement	12001 – Gouvernement Central 20000 – Organisations non gouvernementales et société civile			
9. Objectifs de dépenses	☒ Migration ☒ Climat ☒ Inclusion sociale et développement humain ☒ Égalité de genre ☐ Biodiversité ☐ Éducation ☒ Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☒	☐
	Aide à l'environnement @	☐	☒	☐
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	☐	☒	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	☒	☐	☐
	Réduction des risques de catastrophe @	☒	☐	☐
	Inclusion des personnes handicapées @	☐	☒	☐
	Nutrition @	☒	☐	☐
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique @	☒	☐	☐
	Lutte contre la désertification @	☒	☐	☐
	Atténuation du changement climatique @	☐	☒	☐

	Adaptation au changement climatique @	☐	☒	☐
11. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Transformation numérique @	☒	☐	☐
	Connectivité numérique	OUI ☐	NON ☒	
	Gouvernance numérique	☐	☒	
	Entrepreneuriat numérique	☐	☒	
	Compétences numériques	☐	☒	
	Services numériques	☐	☒	
Migration @	☐	☒	☐	
Réduction des inégalités @	☐	☒	☐	
COVID-19	☒	☐	☐	
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire (ligne et poste budgétaire) : 14.020120 Coût total estimé : 32 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 25 000 000 EUR Cette action est co-financée par l'Agence Française de développement pour un montant de 7 000 000 EUR (montant à confirmer)			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalité de mise en œuvre	Gestion directe par : subventions Gestion indirecte avec entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.2 et 4.4.4 Garanties budgétaires telles qu'indiquées à la section 4.4.3			

1.2 Résumé de l'action

L'action vise répondre à la fragilité accrue de la zone située aux frontières sud de la Mauritanie, qui s'étend le long de la frontière malienne et jusqu'à la frontière sénégalaise¹. S'attaquer à la fragilité de cette zone est essentiel pour le maintien de la stabilité du pays. En effet, les menaces sécuritaires sont réelles avec le signalement de plus en plus d'incidents dans la zone transfrontalière (Wagner et/ou les forces armées maliennes (FAMA) et plus récemment le groupe Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM), et sont exacerbées par des violences qui se développent de plus en plus au Mali, pays voisin, ainsi que par la porosité des frontières. La région est aussi la principale porte d'entrée pour les Maliens qui souhaitent émigrer vers l'Europe (selon Frontex, ces derniers sont devenus en 2024 la principale nationalité des migrants transitant par la Mauritanie à destination des îles Canaries). Outre les migrants, la région constitue une zone croissante d'accueil de déplacés fuyant les violences dans le pays voisin.

L'action permettra de soutenir le nexus sécurité - développement à travers un maillage territorial renforcé des forces de sécurité, et de mener des actions à travers des relais communautaires féminins en vue de prévenir tout type de conflits et les risques de radicalisation. Elle permettra de renforcer une présence sécuritaire, concrète et positive de l'État tout en favorisant le développement économique. Les actions contribueront dans le même temps à faciliter les conditions du développement économique local à travers un accès accru des populations à l'énergie (électrification

¹ Voir carte dans paragraphe 1.3

par mini réseaux photovoltaïques et stockage par batteries), couplé à la réalisation d'infrastructures de base et d'aménagements ruraux (accès à l'eau, centres de santé, digues, etc.) dans des zones reculées. Ceci permettra de valoriser le potentiel durable des filières agricoles et d'élevage, à travers l'utilisation de pompes solaires et de forages, contribuant à une meilleure production agricole, plus durable et résiliente au changement climatique, à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une situation sécuritaire plus stable dans la zone et les conditions du développement local réunies, permettront de stabiliser les populations et une réduction des migrations irrégulières vers l'UE.

Cette action, alignée sur les engagements en matière d'atténuation et d'adaptation du changement climatique énoncés dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)², s'inscrit dans le cadre de l'approche territoriale intégrée en investissant dans le « hotspot » de la frontière sud avec le Sénégal et le Mali et vise à soutenir la promotion de l'équité territoriale, la prévention des conflits, la gestion des flux migratoires et une cohésion sociale renforcée tout en favorisant le développement local. Elle est alignée sur les engagements en matière d'atténuation et d'adaptation du changement climatique énoncés dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

L'action s'inscrit en complémentarité avec les interventions de l'UE dans les régions voisines du Mali et du Sénégal, notamment les actions transfrontalières du Borderlands (AAP régional 2025) et contribue à l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Elle est menée en complément à d'autres actions de l'UE dans la zone en soutien aux jeunes, à la société civile (AAP 2023), en appui à la gestion des frontières (AAP 2023) ou encore au développement local et agricole permettant de renforcer les synergies entre les différents acteurs pour davantage d'impact. Enfin, elle s'intègre et complète les différentes interventions des États membres dans la zone (DE, ES et FR), positionnant l'Equipe Europe en tant qu'acteur majeur et leader dans la zone.

1.3 Zone bénéficiant de l'action

L'action est menée dans le sud de la République Islamique de Mauritanie, pays inclus dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement. Les zones d'interventions sont les wilayas du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et du Hodh el Gharbi (maillage sécuritaire) et la wilaya de l'Assaba (maillage énergie).

2. JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Les régions méridionales de la Mauritanie, du Guidimakha au Hodh El Gharbi en passant par l'Assaba, marquent la frontière avec le Mali au sud et avec le Sénégal au sud-ouest. Elles sont la principale porte d'entrée pour les Maliens qui souhaitent émigrer vers l'Europe mais sont aussi des lieux d'accueil de plus en plus importants pour des déplacés fuyant la violence au Mali.

Ces régions sont parmi les plus pauvres du pays, avec des taux bien au-dessus de la moyenne nationale³. Elles figurent aussi parmi les plus peuplées et leur population cumulée représente 35% de la population mauritanienne, hors Nouakchott. Bien que la Mauritanie ait été épargnée par des attaques terroristes directes ces dernières années, elle demeure exposée et vulnérable aux dynamiques régionales de déstabilisation, telles que l'extrémisme violent et la criminalité organisée, exacerbées par la porosité de ses frontières, notamment celles du sud, objet de cette action.

L'intensification du conflit au Mali, la présence croissante de groupes armés tels que le JNIM aux frontières et les opérations militaires transfrontalières ont accru la pression sécuritaire dans cet espace des trois frontières. Ces vastes

² https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-actualis%C3%A9%202021_%20Mauritania.pdf

³ Selon l'EPCV 2020, le taux de pauvreté atteint 48,6% au Guidimakha en faisant la région la plus pauvre du pays, 39,4% au Brakna et 34,2% au Hodh el Guarbi, bien au-dessus de la moyenne nationale 28,2%.

régions sont difficiles à contrôler et le maillage territorial des forces de sécurité est insuffisant pour leur permettre de couvrir l'étendue des zones concernées. À cela s'ajoute un véritable enjeu de confiance et de communication entre les communautés locales et les forces de défense et de sécurité (FDS), en raison de l'absence de mécanismes de dialogues réguliers et de la perception d'absence d'autorité de l'État. Cette situation fragilise l'efficacité des efforts de prévention et renforce le sentiment d'abandon, surtout parmi les populations rurales.

Le manque d'opportunités économiques est criant, faisant du développement un enjeu crucial et essentiel pour la stabilité de ces régions. Des zones comme l'Assaba disposent d'un potentiel agricole important et d'un vaste gisement solaire (1980 kWh/m²/an). Cependant, le manque d'accès à l'énergie, surtout dans les zones rurales, freine la mise en valeur des productions agro-pastorales et limite la croissance économique inclusive, en particulier l'autonomisation économique des femmes. L'UE appuie fortement le développement économique dans la zone à travers divers programmes tels que PRADEP, SECURALIM, SYSALIM et Borderlands, qui soutiennent la production agricole, l'économie pastorale et les mécanismes du développement local. Toutefois, le manque d'accès à un service énergétique abordable et de qualité, en particulier pour les populations les plus reculées, ne permet pas de valoriser pleinement le potentiel de ces filières.

L'accès à l'eau est un autre défi majeur, conditionnant fortement la qualité de vie et le développement économique local. La région apparaît aussi particulièrement exposée aux effets du changement climatique, qui affecte fortement les communautés sur les plans économique et alimentaire, et attise les compétitions pour l'accès et le contrôle des zones humides. La fréquence et l'intensité des catastrophes d'origine naturelle, telles que les sécheresses, les inondations, les feux de brousse et les vagues de chaleur extrême, sont en constante augmentation. Les feux de brousse, exacerbés par des températures plus élevées et des saisons sèches de plus en plus longues, constituent une menace majeure pour l'élevage, endommageant les pâturages et menaçant la subsistance des communautés pastorales. En 2024, la région du fleuve (dans la zone des 3 frontières) a aussi été marquée par de fortes inondations, occasionnant des déplacements forcés et la destruction d'espaces agricoles, affectant fortement la sécurité alimentaire. Ainsi, environ 33 % de la population mauritanienne se trouve dans une situation d'extrême vulnérabilité accentuée par les effets du changement climatique. La désertification est d'autant plus forte que l'effet du climat, combiné à l'action de l'homme, et a des conséquences directes sur un environnement déjà très précaire.

En outre, les jeunes représentent près de la moitié de la population du pays, et 44,2% des Mauritaniens sont âgés de moins de 15 ans. Près d'un tiers des jeunes de 15 à 35 ans ne possèdent ni emploi, ni formation et se retrouvent hors parcours éducatif. Cette population fait face à des taux élevés de déscolarisation, de chômage et de marginalisation sociale. Selon le rapport 2024 sur l'état du système éducatif national, l'Assaba, le Guidimakha et le Hodh el Gharbi font partie des cinq régions avec les taux bruts de scolarisation au collège les plus bas⁴. Les taux de scolarisation ont chuté au cours de la dernière décennie, marquant un net recul par rapport au reste du pays et beaucoup de ces jeunes font face à des parcours de vie complexes (abandon familial, déscolarisation, violence précoce, manque d'encadrement, forte pauvreté, foyers multiples etc.). Cette situation accroît le risque d'adhésion à des idéologies radicales ou d'enrôlement dans des réseaux criminels, surtout dans les zones reculées où l'État est peu présent. Le manque d'opportunités économiques et la quête identitaire exposent ces jeunes désœuvrés et vulnérables à rejoindre des groupes armés.

L'essor rapide de l'accès à Internet et aux réseaux sociaux renforce la participation citoyenne des jeunes et leur ouverture au monde. Mais ces outils constituent aussi des canaux privilégiés pour la diffusion de discours haineux, de la propagande violente et des fausses informations. L'absence d'éducation numérique et d'esprit critique face aux contenus en ligne fait des jeunes des proies faciles pour les manipulations idéologiques et la radicalisation numérique, contribuant au rejet de l'autre et à la haine.

2.2 Enseignements tirés

Les enseignements tirés des interventions passées de l'UE ont permis d'identifier certains facteurs essentiels à prendre en compte pour atteindre les objectifs de stabilité et de prospérité.

⁴ Hodh el Garbi : 34% ; Guidimakha : 37% ; Assaba : 43 %. Moyenne nationale : 51%.

Cette action s'inscrit dans une approche intégrée en réponse aux enjeux multidimensionnels des zones concernées. Cette réponse globale de l'UE est adéquate car elle renforce le lien entre les différents secteurs d'intervention (tels que la sécurité, le développement socio-économique à base agro-pastorale, la jeunesse, etc.) et l'ensemble des acteurs (forces de sécurité, autorités locales, société civile, autorités religieuses, jeunes, femmes, services déconcentrés de l'État, etc.). Elle est aussi complémentaire et cohérente avec les interventions de l'UE dans les régions limitrophes des pays voisins (Mali et Sénégal). Cette approche globale vise à fédérer les efforts et à augmenter l'impact de notre réponse en vue de maintenir la stabilité de la zone et du pays tout en renforçant le pacte social État-citoyen.

Il est essentiel d'inscrire les interventions dans les activités existantes menées par le gouvernement pour garantir l'efficacité et la durabilité des actions. L'action s'appuiera sur les initiatives et les approches régionales menées par les autorités, conformément aux plans de développement et feuilles de route existants. Les autorités locales et centrales ainsi que la société civile seront impliquées dans toutes les phases de l'action, créant ainsi les conditions d'appropriation et renforçant la durabilité de l'intervention. Il convient enfin de souligner qu'en 2025, les autorités ont entrepris de définir leur nouvelle stratégie nationale de prévention des conflits, à laquelle cette action contribuera fortement. Renforcer la confiance et la légitimité des institutions en rapprochant les forces de sécurité des populations locales est un autre élément essentiel que l'action appuiera pour améliorer la sécurité collective.

Malgré la contribution notable de l'UE au développement du secteur de l'électricité soulignée dans le rapport final de l'évaluation stratégique de la coopération de l'UE avec la Mauritanie sur la période 2014-2020, d'importantes disparités demeurent entre le milieu urbain et les zones agro-pastorales du milieu rural. La stratégie de coopération de développement des zones de production agro-pastorales mise en œuvre durant le 11^{ème} FED a été considérée pertinente, car associant la gouvernance, les infrastructures et les équipements structurants pour les filières agro-sylvo-pastorales aux niveaux familial et communautaire. Toutefois, les interventions ont rencontré de multiples défis, internes et externes, tels que la difficulté de trouver des partenaires d'exécution compétents, un manque de concertation au niveau local, mais aussi de fréquents changements institutionnels retardant la mise en œuvre de certaines réformes et, finalement, la pandémie de Covid-19. L'étude de faisabilité détaillée (du volet énergie du programme de renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales « RIMDIR ») a confirmé que, du fait de l'étendue du pays, de la dispersion des localités, de la situation économique du pays et des populations en milieu rural, le développement de l'électrification rurale par mini-réseaux reste tributaire de subventions pour diminuer la charge d'investissement et attirer les investisseurs privés. Face à la croissance du marché de l'électrification rurale, une attention particulière est portée sur un possible recours au Fonds national de régulation du secteur, par les délégataires de services publics de l'électricité, afin d'assurer l'équilibre des comptes d'exploitation de ces services.

L'action fera également l'objet d'une attention particulière en matière de respect des droits humains, notamment ceux des femmes, selon les principes décrits dans la Note d'orientation sur les droits humains et la sécurité, ainsi que dans la Note d'orientation sur les droits humains et la migration adoptées par la Commission européenne. Les mécanismes de contrôle existants seront renforcés pour assurer le respect des droits humains, notamment dans les activités en liens avec les forces de l'ordre. Les effectifs des forces de sécurité appuyées bénéficieront de formation-sensibilisation. Enfin, les relais communautaires féminins qui seront soutenus, jouent un rôle essentiel dans la protection des femmes et des enfants contre les violences. L'accès des femmes à l'énergie sera aussi facilité.

2.3 Analyse des problèmes

L'action permettra de répondre de façon ciblée à trois thématiques essentielles pour contribuer à la stabilité du pays et de la région : (1) maillage territorial renforcé des forces de sécurité ; (2) gestion des conflits et prévention de la radicalisation d'une jeunesse désœuvrée ; (3) accès à l'énergie pour favoriser le développement socio-économique.

- **Maillage territorial - une présence protectrice de l'État, au service du développement local**

La présence limitée de l'État dans de vastes territoires du pays et la porosité des frontières sont des facteurs qui peuvent favoriser l'établissement de bases arrière pour des groupes violents, mais aussi la présence d'organisations criminelles et l'augmentation de toutes sortes de trafics illégaux (êtres humains, armes et stupéfiants), tel que cela a été souligné dans un rapport publié par le Timbuktu Institute en mars 2025. Ceci est particulièrement le cas de la

zone des frontières sud, dont la sécurisation fait l'objet de la présente action. Cette zone est aussi l'entrée principale en Mauritanie pour de nombreux ouest-Africains en dehors des postes frontières officiels, qui cherchent à rejoindre l'UE. Ce contexte crée un défi migratoire et sécuritaire accru pour un pays aux moyens économiques et technologiques limités, nécessitant des réponses adaptées. Les conditions de vie dans la zone sont particulièrement précaires, avec un accès limité à l'eau et aux services sociaux de base. Les effets du changement climatique sont visibles, avec une multiplication des feux de brousse (principale préoccupation des éleveurs, entraînant la destruction des pâturages et des pertes économiques importantes), ainsi que des tensions exacerbées entre éleveurs et agriculteurs. Fin 2024, la région a aussi été frappée par des inondations importantes, provoquant des déplacements forcés et des destructions d'habitation et de parcelles agricoles.

Principales parties prenantes et questions institutionnelles et/ou organisationnelles⁵ :

- Le ministère de l'Intérieur (MIDEC) qui coordonne les actions de la Garde nationale et de la Sécurité civile, deux corps qui lui sont rattachés. Le MIDEC coordonne le contrôle des frontières et organise les travaux de la Commission nationale de gestion des frontières, ainsi que ceux des commissions régionales.
- La Garde nationale est capable de mobiliser des forces dans cette zone (principalement Hodh el Gharbi et Assaba - dont la géographie est adaptée à des brigades mobiles couvrant de larges parties du territoire). Le déploiement de ces effectifs permet d'assurer une présence auprès des populations et de contribuer à la sécurité. La Garde nationale a aussi la capacité de réaliser des ouvrages (points d'eau, maraichages, centres de santé, etc.) permettant le développement économique, social et sanitaire dans des zones reculées.
- La Sécurité civile : en mesure de déployer des effectifs dans la zone, elle vise à renforcer la présence de l'État (avec un mandat dépassant seule la protection civile) sur le territoire et à améliorer la sécurité et la résilience des populations affectées, incluant la construction de pare-feu contre les feux de brousse et d'ouvrages de protection et de franchissement pour prévenir les inondations et faciliter la circulation. A travers la formation et la mobilisation de volontaires, elle contribue aussi à l'implication des jeunes locaux.
- Le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme (HCDH) et la Commission nationale pour les droits de l'homme (CNDH) et les autres organismes défenseurs des droits humains sont des acteurs essentiels qui mettent en œuvre des formations des forces de sécurité et qui surveillent plus généralement la situation dans le pays.
- Les autorités locales déconcentrées (Wali, Hakem, services déconcentrés) et décentralisées (conseils régionaux, maires) ainsi que la société civile, sont essentielles pour le développement local. Ces structures sont aussi membres des commissions régionales des frontières.
- Les ministères sectoriels, qui assurent la cohérence et gestion des ressources humaines permettant l'utilisation adéquate des infrastructures et équipements disponibles.
- L'Equipe Europe (notamment AFD, GIZ et AECID) : actifs dans la zone, renforcent les synergies et développent des complémentarités.
- Les partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine.

- **Gestion des conflits et prévention de la radicalisation**

La pression accrue sur les rares ressources naturelles est une source importante de conflits. Les leviers traditionnels de résilience (partage des ressources, mobilité pastorale et transhumante, entraide et alliances historiques) apparaissent insuffisants, exacerbant des fragilités structurelles marquées par une précarité socio-économique persistante et une jeunesse en quête de repères et d'inclusion. Ces conditions exposent les jeunes désœuvrés et

⁵ Pour être conforme à l'approche basée sur les droits humains il est important de faire la distinction entre les parties prenantes qui sont responsables / detentrices d'obligation (gouvernements, institutions publiques et organismes indépendants de défense des droits de l'homme et de l'égalité) et les titulaires de droits (individus et groupes) et leurs représentants (en particulier les OSC). De même, il est essentiel d'évaluer leurs capacités afin de voir quelles initiatives de renforcement des capacités pourraient soutenir l'intervention, assurer leur participation inclusive et significative et la consultation des titulaires de droits. Pour plus d'informations: webgate.ec.europa.eu/intipa-academy/mod/scorm/player.php?a=582¤torg=articulate_rise&scoId=1784&sesskey=qRDx2hfRoN&display=popup&mcode=normal

vulnérables au risque d'adhérer à des idéologies violentes ou de rejoindre des groupes armés, par exemple le JNIM, qui attire en promettant une défense communautaire et un sens d'intégration. Dans ce contexte, les Mourchidates – femmes issues des communautés locales, reconnues pour leur engagement religieux, social et moral – jouent un rôle essentiel. Elles interviennent comme régulatrices et référentes sociales, intervenant pour identifier les signes de vulnérabilité et les risques de radicalisation ou d'adhésion à des discours violents, pour accompagner des personnes fragiles, notamment les femmes victimes de violences et les jeunes en rupture, ainsi que pour contribuer au règlement pacifique des conflits et référer des cas aux services de sécurité ou de justice. Leur position unique les place au cœur du développement d'une sécurité inclusive et d'une résilience communautaire.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

- Les Mourchidates, régulatrices, référentes sociales et relais de confiance qui jouent un rôle essentiel dans la gestion et résolution de conflits ainsi que dans la prévention de l'extrémisme.
- Le ministère des Affaires islamiques et de l'enseignement originel, en tant qu'entité qui reconnaît formellement les Mourchidates, intégrant ainsi leur rôle dans la prévention de l'extrémisme.
- L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), impliqué dans la prévention de l'extrémisme religieux et la gestion des conflits, aux côtés des Mourchidates.
- Les services étatiques (gendarmerie, police, garde nationale, justice, services sociaux de base, USPEC⁶) auxquels les Mourchidates réfèrent les cas de litiges, si besoin.
- Les Muslihs qui assurent la conciliation pré-juridique des litiges civils, souvent avec l'appui des Mourchidates.
- Société civile, en particulier l'Association des femmes chefs de familles (AFCF), soutenant le réseau des Mourchidates, mais aussi d'autres associations de femmes et de jeunes.
- Les autorités locales acteurs de première ligne dans la gestion et la prévention des conflits à travers des structures déconcentrées (Wali, Hakem, services déconcentrés) et décentralisées (conseils régionaux, maires).
- La Team Europe (AFD, GIZ et AECID), pour renforcer les synergies et les complémentarités.
- Les partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine.

• **Electrification rurale**

Le pourcentage de ménages électrifiés en Mauritanie est passé de 22% en 2009 à 57% en 2023. Toutefois, de grandes disparités subsistent entre les zones urbaines (93% en moyenne en 2022 selon le MPME) et rurales (6% en moyenne), alors que près de 49% de la population vit en milieu rural. Précisément, en milieu rural, en raison de la faible densité de population et des distances importantes entre les centres urbains et semi-urbains, l'extension des réseaux d'énergie électrique centralisée n'est pas toujours l'option d'électrification à moindre coût. Ainsi, en dépit de sa volonté de se transformer en un exportateur net d'énergie dans la région, la Mauritanie peine à fournir une électricité propre, abondante et abordable aux populations rurales. Cette situation freine le développement des activités agro-pastorales et la croissance économique inclusive, en particulier l'autonomisation économique des femmes et l'emploi des jeunes. Afin de remédier à cette situation, la Mauritanie envisage des solutions décentralisées dans les zones reculées, notamment via des partenariats public-privé (PPP), où le secteur privé, en plus d'assurer l'exploitation et la gestion des mini réseaux, participe à leur financement.

Principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles :

- Le Ministère du pétrole et de l'énergie, responsable de l'élaboration des politiques énergétiques et réglementaires en rapport avec l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité.
- La SOMELEC, groupe public comprenant la SPT (Production et Transport d'électricité), la SDC (Distribution et Commercialisation pour le réseau interconnecté) et la SER (Electrification Rurale).
- L'Autorité de régulation multisectorielle (ARE) qui régule les secteurs de l'eau, des télécommunications, de la poste et de l'énergie en matière de tarification, d'attribution des titres d'exploitation. Elle est membre de l'observatoire de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO.

⁶ Unités Spécialisées de Prise en Charge des victimes de violences, notamment basées sur le genre (VBG)

- Le Ministère de l'Economie et des Finances, notamment la Direction générale des stratégies qui est responsable de la formulation de la SCAPP, la Direction générale des partenariats publics-privés et l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie.
- Les autres ministères techniques impliqués dans les investissements en milieu rural nécessitant de l'électricité, comme ceux en charge de l'hydraulique, de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement et développement durable.
- Les entreprises privées spécialisées dans les énergies renouvelables, susceptibles de développer des projets sous la forme de PPP dans les zones rurales.
- Les délégataires de services publics qui assurent la gestion courante de mini réseaux en milieu rural.
- Les autorités locales (régionales et communales) qui supervisent la mise en place de mini réseaux solaires dans les zones agro-pastorales.
- Les usagers, femmes et hommes abonnés à la SOMELEC ou aux délégataires de services publics.
- Les partenaires techniques et financiers qui (1) appuient le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement, particulièrement dans le secteur de l'énergie ; (2) financent les infrastructures énergétiques ; et (3) favorisent l'implication du secteur privé.
- Team Europe (AFD)

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité et à la prospérité de la zone des frontières sud. Les objectifs spécifiques sont :

- **Objectif 1** : Renforcer une présence effective et cordonnée de l'État le long de la frontière sud, tout en favorisant le rapprochement avec les populations, le contrôle des flux migratoires et les conditions du développement local
- **Objectif 2** : Prévenir les conflits et les risques de radicalisation
- **Objectif 3** : Permettre l'électrification rurale dans la zone en soutien au développement d'activités économiques vertes et à l'amélioration des conditions de vie des populations y compris les plus vulnérables

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants :

Produit 1 :

- 1.1. Le maillage territorial et les capacités de réponse des forces de sécurité mieux coordonnées dans la zone sont renforcés afin de protéger et sécuriser les populations et réduire les flux migratoires irréguliers
- 1.2. Des infrastructures de base adaptées (eau, santé, périmètres maraichers) ainsi que des aménagements ruraux en réponse au changement climatique sont réalisés au bénéfice de la population

Produit 2 :

- 2.1. Des relais communautaires féminins (Mourchidates) sont soutenus et la cohésion sociale est renforcée
- 2.2. La prévention de l'extrémisme violent, des violences basées sur le genre (VBG) et la résilience de la jeunesse sont renforcées

Produit 3 :

- 3.1. Dans les zones de production agro-pastorales de l'Assaba, l'accès des populations rurales à l'électricité est amélioré à partir de systèmes reposant sur des sources renouvelables (solaire et éolien)
- 3.2. La production d'électricité verte contribue à l'atteinte des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Mauritanie
- 3.3. Le secteur privé contribue à l'investissement dans l'énergie renouvelable

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 :

- Déployer des brigades nomades de la Garde nationale en mesure de couvrir de larges espaces dans la zone
 - Renforcer des capacités de réponse de la Sécurité civile, et mise en place de systèmes de gestion des alertes et des opérations
 - Renforcer des relations de confiance entre les forces de sécurité et les populations
 - Assurer le suivi régulier et la réduction des flux migratoires irréguliers, coordination renforcée des acteurs notamment en appui aux mécanismes de gestion des frontières
-
- Activités liées au produit 1.2 :
 - Réaliser des infrastructures de base (eau potable, santé, périmètres maraichers) adaptées, résilientes et durables
 - Renforcer les capacités de la Sécurité civile dans les domaines de la lutte contre les feux de brousse, les inondations, les pollutions et la reconnaissance aérienne
 - Soutenir les dynamiques en matière d'investissement humain et promouvoir le volontariat, en particulier des jeunes, dans la réalisation de travaux d'aménagement ruraux.

Activités liées au produit 2.1 :

- Renforcer les capacités du réseau des Mourchidates et le cadre institutionnel
- Intégrer et former de nouvelles Mourchidates dans les régions concernées
- Appuyer la mise en place d'un espace de dialogue multi acteurs (élus locaux, société civile, autorités, services déconcentrés, forces de sécurité...) incluant les Mourchidates et visant à faciliter une mise en réseau
- Renforcer les liens entre l'action des Mourchidates et les agents parajudiciaires (Muslihs)

Activités liées au produit 2.2 :

- Contribuer à renforcer la cohésion sociale à travers l'animation d'espaces dédiés aux jeunes (maisons de jeunes) et l'accompagnement des personnes vulnérables, en particulier les mineurs en conflit avec la loi
- Renforcer le rôle des Mourchidates en tant qu'acteurs clés de protection des femmes contre les violences, de prévention et gestion des conflits ;
- Renforcer les capacités des Mourchidates et des jeunes à lutter contre la désinformation, en particulier par le soutien à la production de discours alternatifs et de contre-narratifs numériques

Activités liées au résultat 3.1 :

- Réaliser les investissements nécessaires pour la construction / extension de réseaux isolés en milieu rural alimentés par des sources renouvelables (solaire/éolien) par des opérateurs privés
- Assistance technique pour renforcer les capacités de la Société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC) et déployer une assistance technique auprès du/des délégataires privés retenus
- Organiser des sessions d'information au niveau communautaire sur les processus, les coûts et la responsabilité des opérateurs d'électricité en matière de connexion (transparence et accès à l'information) avec un ciblage spécifique des femmes et des groupes en situation de vulnérabilité, (en assurant la participation des personnes en situation de handicap)

-
Activités liées au résultat 3.2 :

- Assurer l'appui-conseil au Maître d'ouvrage dans les opérations de recrutement et de suivi des prestataires en charge de construire des unités de production solaire/éolien
- Participer aux groupes de travail relatifs à la mise en œuvre et au suivi des CDN (adaptation et atténuation), visant un développement local « vert »

Activités liées au résultat 3.3 :

- Contribuer à la réalisation d'études spécifiques et/ou à l'appui au montage d'opérations de blending permettant de mobiliser les garanties du Fonds européen pour le développement durable Plus (EFSD+) notamment avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres institutions financières de développement
- Contribuer à l'évolution du cadre législatif et réglementaire
- Appuyer la mise en place et/ou amélioration d'un mécanisme incitatif d'électrification rurale permettant l'attractivité du dispositif auprès de partenaires privés

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

L'EES souligne que l'environnement et le climat doivent être intégrés systématiquement lors de la conception des infrastructures. L'évaluation de l'impact, menée en concertation avec les communautés locales, accompagnera la préparation spécifique de chacune des infrastructures (principalement des mini-réseaux décentralisés) et reposera sur la stratégie nationale d'électrification récemment validée.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'EIE a classé l'action en catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire), bien que des EIE spécifiques soient requises pour des études de faisabilité en Mauritanie pour des infrastructures dans le secteur de l'énergie.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)

Selon les derniers rapports d'évaluation du Groupe intergouvernemental des experts sur le climat (GIEC), la Mauritanie fait partie des dix pays les plus vulnérables aux changements climatiques et figure parmi ceux dont l'environnement est le plus dégradé au monde. Néanmoins, l'ERC a conclu que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Toutefois, cet aspect sera pris en compte dans les études de faisabilité et lors de la mise en œuvre du projet. De plus, l'Action contribuera à réduire la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre, promouvant l'adoption de pratiques d'agroécologie, d'agroforesterie et d'agriculture intelligente face au climat, contribuant à la restauration de terres dégradées et au stockage carbone, dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte (notamment le pilier 3 de son Accélérateur⁷). Plus globalement, le cahier des charges pour les différents projets devrait inclure la gestion des déchets, notamment des batteries et panneaux solaires, prenant en compte la durabilité des équipements face aux conditions climatiques les filières spécialisées, mais aussi aux ressources humaines pour assurer l'entretien et la maintenance des installations. De plus, la formation professionnelle comprendra des compétences liées aux nouvelles technologies.

⁷ Pilier 3 Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables afin de réduire la pauvreté rurale et le chômage des jeunes, soutenir la prospérité et la sécurité. Mais aussi le Pilier 1 Investissement dans les petites et moyennes exploitations, promotion des approches agroécologiques résilientes au changement climatique, et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux, organisation des exportations; et Pilier 2 Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes, afin d'améliorer les moyens de subsistance directement tributaires des ressources naturelles, d'accroître la stabilité et la résilience climatique.

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

L'action porte la mention G1 selon les codes de l'OCDE, axée sur l'autonomisation des femmes et leur protection contre la violence. L'action soutient l'autonomisation des femmes à travers leur implication dans les instances de gouvernance locale, l'accès aux services et aux opportunités économiques, et leur rôle de relais communautaires. Notamment, les Mourchidates jouent un rôle crucial en tant que relais communautaires, répondant aux difficultés des jeunes et soutenant les actions de lutte contre la radicalisation. En matière énergétique, l'action vise à assurer un accès équitable à une énergie de qualité, fiable et abordable, permettant aux femmes de renforcer leur rôle dans les chaînes de valeur agro-pastorales et de diversifier les sources d'aliments pour leur famille.

L'action contribue à la mise en place du Plan d'Action Genre de l'UE (GAP III), notamment aux domaines thématiques Promotion des droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ; Promotion de l'égalité en matière de participation et de responsabilité ; Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

Droits humains

Des actions de formation / sensibilisation seront menées auprès des forces de sécurité pour garantir le strict respect des droits humains. Les risques de violation des droits humains sont réels comme en témoignent les derniers incidents impliquant les forces de sécurité auprès des migrants expulsés du pays. De plus, l'accès à l'énergie est un droit humain fondamental et un moteur de transformation socio-économique. L'action soutiendra également l'égalité de genre et les principes des Nations unies en matière de droits humains appliqués aux entreprises, en intégrant, par exemple, des clauses spécifiques relatives aux droits humains seront intégrées dans les appels d'offres.

L'action adopte une approche fondée sur les droits humains (HRBA), en veillant à l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits. Des mécanismes de redevabilité sont intégrés à travers des cellules de veille communautaires et un dialogue régulier entre les forces de sécurité, les institutions nationales des droits humains et la société civile. Une attention particulière sera portée aux groupes exposés à des risques d'exclusion, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les jeunes marginalisés, les personnes handicapées et les minorités ethniques. Les données de suivi seront ventilées selon ces différentes variables et serviront de base à des ajustements opérationnels réguliers.

L'action veille à la participation active des communautés locales lors de toutes les étapes du projet (conception, mise en œuvre, suivi). Des dispositifs de participation différenciée seront mis en place (groupes de femmes, personnes handicapées, jeunes), appuyés par les Mourchidates et les comités villageois. La gouvernance locale sera renforcée par l'implication des autorités déconcentrées et des représentants communautaires dans les structures de pilotage. Des mécanismes de feedback communautaire seront mis en place pour permettre aux populations de faire remonter leurs préoccupations ou plaintes liées à l'accès aux services, à la sécurité ou aux pratiques des prestataires.

Invalidité et handicap

Bien que l'invalidité et le handicap ne soient pas un objectif prioritaire, l'action assure l'inclusion des personnes handicapées en garantissant, par exemple, un accès adapté aux infrastructures de base.

L'action s'engage à appliquer les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Une approche inclusive sera adoptée, intégrant l'accessibilité universelle dans toutes les infrastructures, les services d'énergie, les espaces communautaires et les supports d'information. La planification locale inclura des consultations avec des organisations représentatives des personnes handicapées, et des indicateurs permettront de mesurer l'accès réel de ce groupe aux bénéfices de l'action.

Réduction des inégalités

Conformément au marqueur sur les inégalités, ce document d'action a été classé I-1. La réduction des inégalités constitue un objectif significatif. L'action vise à atténuer les disparités territoriales en facilitant l'accès à l'énergie et en renforçant la sécurité, permettant ainsi à un développement plus équitable dans les régions concernées. Elle appuie la croissance inclusive et lutte contre la pauvreté énergétique, un facteur clé d'inégalité et de déforestation. Les interventions des Mourchidates ciblent spécifiquement les inégalités de genre.

Démocratie

Une gouvernance renforcée en matière sécuritaire et une contribution à la paix et la stabilité sont des objectifs majeurs de l'action.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'objectif principal est de contribuer à une sécurité renforcée, la gestion des conflits et la prévention de la radicalisation, et de favoriser les conditions du développement économique local.

Réduction des risques de catastrophes

A travers les activités de la sécurité civile (objectif 1), l'action contribuera à prévenir les inondations et les feux de brousse, causes majeures de catastrophes naturelles dans la région.

Autres considérations, le cas échéant

La transition vers les énergies renouvelables est cruciale pour la Mauritanie, afin d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la part des énergies renouvelables à 50% d'ici 2030. Le pays, bien que faible émetteur d'émissions de gaz à effet de serre (GES), dispose d'un important potentiel grâce aux énergies renouvelables, essentiel pour répondre à la crise d'insécurité alimentaire exacerbée par le changement climatique.

3.4 Risques

Catégorie	Risques	Probabilité (Élevée/ Moyenne/ Faible)	Impact (Élevé/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Catégorie 3	Violation des droits humains par les forces de sécurité	Elevée	Elevée	Formation, sensibilisation, monitoring rapproché et intégration de l'ensemble des acteurs nationaux concernés (CNDH, Instance, etc.) et internationaux (notamment HCDH)
Catégorie 3	Insécurité dans la zone, faible présence de l'État	Elevée	Elevée	Renforcement du maillage territorial et de la présence de l'État et des acteurs communautaires pour prévenir une dégradation sécuritaire et contribuer à la prévention des conflits
Catégorie 3	Défis du rapprochement entre les communautés locales et les forces de sécurité	Moyenne	Moyenne	Les forces de sécurité mènent des actions de développement local et participent aux espaces de dialogue avec les acteurs communautaires, facilitant ainsi leur rapprochement avec les populations et liens de confiance
Catégorie 3	Faible capacité et implication des acteurs locaux dans la gouvernance et la prise de décision	Elevée	Elevée	Ces acteurs sont associés à l'ensemble des actions y compris la définition des besoins en matière de développement local et la participation à la gestion et prévention des conflits

Catégorie 2	Absence d'une vision stratégique de l'électrification à long terme, afin d'assurer le meilleur mix entre les différentes sources d'énergie et moyens de production, et entre les financements publics et privés	Moyenne	Elevée	Études sur la transition énergétique du pays Renforcement des capacités de la Direction générale de l'Electricité pour planifier et mettre en œuvre sa politique énergétique Suivi de la stratégie nationale d'électrification
Catégorie 2	Signature de contrats avec des opérateurs privés (délégataires, producteurs indépendants d'énergie) qui ne sont pas suffisamment à l'avantage du pays et de son développement sans une mise en concurrence correcte	Moyenne	Élevé	Accompagnement des institutions en charge du pilotage et de la régulation du secteur de l'électricité
Catégorie 4	Insuffisamment d'appétence du secteur privé pour investir dans le secteur énergétique, notamment en milieu rural	Moyenne	Élevé	Appui à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire transparent propice aux investissements privés (textes, fonds d'électrification rurale) Accompagnement des investisseurs avec des outils financiers appropriés (blending, garanties)
Catégorie 2	Ralentissement du rythme de substitution des énergies fossiles par de l'énergie propre et renouvelable	Moyenne	Élevé	En augmentant l'accès à une énergie propre en milieu rural et en aidant à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau, l'action contribue à réduire la production de gaz à effet de serre et la vulnérabilité climatique du pays aux aléas exogènes notamment ceux du pétrole. Les efforts d'atténuation les plus importants reposent sur l'important potentiel d'énergies renouvelables du pays et les capacités d'augmentation de la part des énergies propres dans le mix énergétique ^[1] .

^[1] Contribution déterminée nationale actualisée pour la Mauritanie – CDN 2021-2030

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est :

- SI le maillage territorial des forces de sécurité dans toute la zone est renforcé (garde nationale, sécurité civile) ;
- SI les forces de sécurité sont mieux coordonnées pour protéger les populations et en appui à la gestion des frontières ;
- SI les relations de confiance avec les populations sont renforcées et les services de base améliorés ;
- SI les forces de sécurité et de protection civile sont en mesure conformément à leur mandat, de réaliser des ouvrages de base essentiels pour le bien-être des populations et des aménagements en réponse au risque de catastrophe et au changement climatique ;
- SI les forces de protection civile sont davantage en mesure de venir en aide aux populations sinistrées ou démunies ;
- SI les acteurs étatiques, et locaux dans la région sont en mesure de suivre les déplacements et flux de populations migrantes ;
- SI les réseaux communautaires féminins sont en mesure de pleinement jouer leur rôle pour maintenir la cohésion sociale, prévenir les conflits et sensibiliser sur les VBG, en lien avec les services de l'État ;
- SI les jeunes bénéficient d'un environnement plus inclusif et résilient aux facteurs de vulnérabilité liés à l'exclusion, la marginalisation et l'influence des groupes extrémistes est réduite ;
- SI les populations rurales ont davantage accès à des sources d'énergie abordable, propre et de qualité permettant de développer des activités agro-pastorales sources de revenus ;

ALORS les risques de radicalisation, d'activités illicites, et de tensions communautaires seront durablement réduits, la création d'opportunités économiques et d'emplois sera démultipliée, tout cela contribuant à la promotion de la sécurité humaine, de la cohésion sociale, et plus généralement à la stabilisation et à la prospérité dans les régions d'intervention et par-delà dans tout le pays. Les flux de migration irrégulière vers l'UE en provenance de cette zone seront réduits.

Pour la partie **sécuritaire**, l'action repose sur la Garde nationale et la Sécurité civile pour assurer une couverture territoriale efficace et soutenir le développement local. L'approche soutiendra un plus grand maillage territorial, les capacités d'intervention des forces de sécurité et la coordination avec les autres forces dans la zone (gendarmerie, armée et police), afin de garantir une sécurité **frontalière renforcée**. La présence accrue de l'État dans ces zones de passage de la migration irrégulière, où de nombreux Maliens transitent, permettra un meilleur suivi et une gestion plus efficace des mouvements de populations, y compris les déplacés forcés. Les Mouchidates, relais communautaire féminins, joueront un rôle clé dans la gestion des conflits locaux et la prévention de la radicalisation, tout en apportant une protection sociale auprès des familles.

Cet axe sécuritaire sera complété par un soutien au **développement socio-économique**. L'action soutiendra l'accès à une électricité propre, durable et renouvelable en développant des infrastructures énergétiques (Global Gateway) permettant l'électrification des zones agro-pastorales via le solaire et l'éolien. Ceci favorisera la cohésion sociale et la stabilité, et soutiendra les activités économiques liées à l'agriculture et à l'élevage, augmentant les emplois locaux. Synergies et programmes complémentaires : l'action s'inscrit en lien avec diverses initiatives de l'UE dans la zone, notamment le programme régional Borderlands pour le développement transfrontalier, et les programmes SEMAH et ECOSOC pour la jeunesse et la prévention de la radicalisation, en lien avec la société civile. Elle est également en phase avec le programme en cours de gestion des frontières (AAP 2023) et les programmes PRADEP, SECURALIM et SYSALIM qui interviennent dans ces mêmes wilayas en vue de développer les filières agricoles et d'élevage, contribuant ainsi à une meilleure production, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la zone.

Enfin, l'intervention s'articule avec les activités de l'Equipe Europe (GIZ, AFD, AECID) pour maximiser les synergies. Ces efforts positionnent l'UE comme leader dans une zone particulièrement vulnérable, essentielle à la stabilité nationale.

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base de la conception d'une(s) matrice(s) de cadre logique plus détaillée au niveau des contrats, qui sera utilisée pour le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation. La matrice du cadre logique au niveau du contrat doit inclure les indicateurs pertinents identifiés dans cette section. Les produits attendus et les indicateurs correspondants (avec les valeurs de référence et cibles) peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, sans qu'il soit nécessaire de modifier la décision de financement.

Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action au moment de l'adoption de la décision de financement, celles-ci doivent être fournies pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce décision de financement, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

MODALITÉS DE PROJET ET D'APPUI BUDGETAIRE

Résultats	Chaîne des résultats (@): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Assurer une sécurité humaine aux niveaux individuel et communautaire	1. Nombres d'incidents sécuritaires 2. Index de perception sécuritaire 3. Statistiques de développement économique (enquêtes auprès des ménages) 4. Réduction du nombre de conflits et de violences aux femmes 5. Réduction des flux de migration irrégulière vers l'UE en provenance de cette zone			1. Statistiques MIDEDEC / ACLED 2. Enquêtes de perception 3. SCAPP, ANSADE 4. Statistiques Min justice, MASEF 5. Statistiques officielles sur les arrivées migratoires dans UE	Non applicable
REALISATIONS (pour une action mise en œuvre sous forme de projet)						
Réalisation 1	1. Le maillage territorial et la réponse capacitaire des forces de sécurité sont renforcés et mieux coordonnés dans la région. Ces forces sont en mesure de suivre les flux migratoires et de réaliser des actions de développement local.	1.1 Nombre de forces de sécurité déployées dans la zone 1.2 Nombre de patrouilles, nombre d'interventions 1.3 Suivi des informations sur les mouvements migratoires transfrontaliers			Statistiques MIDEDEC (Garde nationale et DGSC)	

Réalisation 2	2. La prévention des conflits et la cohésion sociale sont renforcées.	2.1 Nombre de recours aux Mourchidates par les communautés et les services de l'État (sécurité, justice) 2.2 Nombre de contenus/messages de discours favorisant la cohésion sociale diffusés			Rapports d'activité (AFCE)	
Réalisation 3	3. L'électrification rurale est permise dans la zone, en soutien au développement d'activités économiques vertes et aux conditions de vie des populations y compris les plus vulnérables	3.1 Nombre d'individus qui ont accès à l'électricité a) nouvel accès, b) meilleur accès (GERF 2.3) ventilé par niveau de revenu, sexe, âge, handicap, appartenance ethnique, zone de résidence, par type de connexion (dont tarif social) 3.2 Nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable installées (MW) (GERF 2.4)	3.1 : 0 3.2 : 0 MW	3.1 : 50.000 personnes en 2027 14 (environ 8.300 ménages) 3.2 : 3,1 MW en 2027	3.1 SCAPP, MPE 3.2 MPE	
PRODUITS (pour une action mise en œuvre sous forme de projet)						

Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1 Le maillage territorial et la réponse capacitaire des forces de sécurité est renforcé	1.1.1 Nombre de patrouilles des forces de sécurité 1.1.2 Nombre de villages bénéficiaires des patrouilles de sécurité 1.1.3 Nombre de rencontres entre les forces de sécurité et les populations 1.1.4 Nombre de formations sur les DH à l'attention des forces de sécurité 1.1.5 Nombre d'éléments de la garde nationale déployés dans la zone 1.1.6 Equipements de la garde nationale (drones, véhicules, etc.) 1.1.7 Equipements de la sécurité civile (motopompes, matériel incendie, véhicules, drones, etc.) 1.1.8 Campements de la garde nationale 1.1.9 Centres de secours de la sécurité civile 1.1.10 Nombre de volontaires de la sécurité civile formés et équipés 1.1.11 Nombre de plans d'intervention ORSEC et PCS de la sécurité civile	A déterminer	A déterminer		
--	--	---	---------------------	---------------------	--	--

Produit 2 lié à la réalisation 1	1.2 Les forces de sécurités sont en mesure de réaliser des infrastructures de base et des aménagements ruraux en appui au développement local, et de venir en aide aux populations en cas de besoin	1.2.1 Points d'eau (forages) 1.2.2 Centres de santé construits ou réhabilités 1.2.3 au moins trois (03) périmètres maraichers aménagés 1.2.4 Nombre d'interventions liées à la lutte contre les incendies 1.2.5 Nombre de dispositifs pare feux construits 1.2.6 Nombre de personnes déplacées ou victimes de catastrophes naturelles assistées (niveau de revenu, sexe, âge, handicap, appartenance ethnique, zone de résidence)	A préciser	1.2.1 : 10 forages construits 1.2 .2 : 10 centres de santés 1.2.3 : 3 espaces maraichers aménagés Le reste, à déterminer		
---	---	--	------------	---	--	--

Produit 1 lié à la réalisation 2	2.1 Le réseau des Mourchidates et la cohésion sociale des communautés sont renforcés	2.1.1 Nombre de Mourchidates intégrées et formées 2.1.2 Reconnaissance institutionnelle du rôle des Mourchidates 2.1.3 Nombre de recours (par les Mourchidates, les forces de sécurité ou les Muslihs) au système de référencement mis en place 2.1.4 Nombre de femmes victimes de violences assistées par les Mourchidates et prises en charge, par âge, appartenance ethnique, situation de handicap. 2.1.5 Nombre de campagnes/sensibilisations de prévention de la radicalisation violente menées dans les écoles, les mahadras, les lycées et les associations de jeunes 2.1.6 Nombre d'activités/animations proposées dans les espaces dédiés à la jeunesse 2.1.7 Nombre de jeunes pour qui le référencement/suivi a permis une réintégration scolaire, ventilé par sexe, âge, situation de handicap, niveau de revenu, appartenance ethnique	2.1.1 28 dans les régions concernées (0 dans la Gorgol, 13 dans le Guidimakha, 6 dans l'Assaba, 9 dans le Hodh El Gharbi) - 2025 2.1.2 Reconnues comme un réseau par le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel mauritanien, mais sans statut formel (2025) 2.1.3 à déterminer 2.1.4 à déterminer 2.1.5 à déterminer 2.1.6 à déterminer 2.1.7 à déterminer	2.1.1 à déterminer 2.1.2 à déterminer 2.1.3 à déterminer 2.1.4 à déterminer 2.1.5 à déterminer 2.1.6 à déterminer 2.1.7 à déterminer	Rapports d'activité	
--	---	--	---	---	----------------------------	--

Produit 2 lié à la réalisation 2	2.2 La prévention de l'extrémisme violent et la résilience de la jeunesse sont renforcées, y compris à travers les réseaux sociaux	2.2.1 Nombre de jeunes pour qui le référencement/suivi a permis une intégration professionnelle, ventilé par sexe, âge, situation de handicap, niveau de revenu, appartenance ethnique. 2.2.2 Nombre de contenus/message de cohésion sociale créés et diffusés sur les réseaux sociaux 2.2.3 Nombre de bénéficiaires de formations/séminaires de lutte contre la désinformation, ventilé par sexe, âge, situation de handicap, niveau de revenu, appartenance ethnique.	2.2.1 à déterminer 2.2.2 à déterminer 2.2.3 à déterminer	2.2.1 à déterminer 2.2.2 à déterminer 2.2.3 à déterminer	2.2.1 Rapports d'activité 2.2.2 Publication des contenus/messages 2.2.3 Rapports d'activité	
Produit 1 lié à la réalisation 3	3.1 Dans les zones de production agro-pastorales, le long de la frontière sud, l'accès des populations rurales à l'électricité est amélioré à partir de systèmes basés sur des sources renouvelables (solaire et éolien)	3.1.1 Nombre d'unités de transformation/conservation de la production agro-pastorale créées à travers le soutien de l'UE pour l'accès à l'électricité en milieu rural (en lien avec GERF 2.6), ventilé par sexe 3.1.2 Nombre de personnes / ménages nouvellement connectés au réseau, ventilé par sexe, situation de handicap, niveau de revenu	3.1.1 0 (2025)	A déterminer en cours d'action, sur base de l'étude de faisabilité détaillée et qui déterminera les zones retenues	2.1.1 Enquêtes programme et organismes nationaux	

Produit 2 lié à la réalisation 3	3.2 La production d'électricité verte a contribué à l'atteinte des objectifs d'adaptation et d'atténuation de la Mauritanie.	3.2.1 Les informations relatives à l'émission des GES du secteur sont communiquées annuellement 3.2.2 Taux de diminution des GES du secteur de l'électricité	3.2.1 : pas de données 3.2.2 : 0% (2025)	3.2.1 Rapport annuel 3.2.2 à déterminer en cours d'action, sur base de l'étude de faisabilité détaillée et qui déterminera les zones retenues	3.2.1 MPME, MEDD 3.2.2 MPME, MEDD	
Produit 3 lié à la réalisation 3	3.3 Le secteur privé a contribué à l'investissement dans l'énergie renouvelable	3.3.1 Nombre de mini-réseaux financés avec le concours du secteur privé (hors auto producteurs)	3.3.1 : 0 (2025)	3.2.1 Supérieur ou égal à 2	3.2.1 MPME, DG-PPP	

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Afin de mettre en œuvre cette action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Islamique de Mauritanie.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans objet

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁸.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

a) Objet de la subvention

Une subvention sera octroyée afin de mettre en œuvre une partie des produits 1.1 « le maillage territorial et les capacités de réponse des forces de sécurité mieux coordonnées dans la zone, sont renforcés afin de protéger et sécuriser les populations » et 1.2 « des infrastructures de base adaptées (eau, santé, périmètres maraichers) ainsi que des aménagements ruraux en réponse au changement climatique sont réalisés au bénéfice de la population » de l'action – **volet garde nationale**.

b) Type de demandeurs visés

Entités légales, personnes physiques ou groupements sans personnalité juridique ; autorités locales, organismes publics, organisations internationales, ONG, opérateurs économiques tels que les PME.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée à une entité sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Expérience relative aux projets de renforcement du nexus sécurité / développement
- Expérience de coopération avec la Garde nationale en Mauritanie
- Expérience dans la mise en œuvre d'actions dans la région en crise dans le pays
- Expertise en matière d'égalité de genre et/ou engagement en faveur de l'égalité de genre

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié conformément à l'article 198, point (a), du règlement financier, car la zone concernée

⁸ Voir www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

se trouve dans l'une de situations de crise⁹ visées à l'article 2, paragraphe 22, du règlement financier à la date de la décision de financement, la situation de crise pouvant justifier l'octroi direct de subventions pendant toute la durée de cette crise.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères définis au point c) de la section 4.4.1 ci-dessus.

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

Volet Sécurité civile

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- Expertise dans le secteur et capacité à mener des projets, en particulier dans l'appui institutionnel au ministère de l'intérieur (sécurité civile)
- Capacité de mise en place d'équipes multidisciplinaires
- Expertise spécifique et récente (au cours des 5 dernières années) en Mauritanie et dans la sous-région dans le secteur de la sécurité civile
- Expertise en matière d'égalité de genre et/ou engagement en faveur de l'égalité de genre

La mise en œuvre par cette entité implique une partie des produits 1.1 « le maillage territorial et les capacités de réponse des forces de sécurité mieux coordonnées dans la zone, sont renforcés afin de protéger et sécuriser les populations » et 1.2 « des infrastructures de base adaptées (eau, santé, périmètres maraichers) ainsi que des aménagements ruraux en réponse au changement climatique sont réalisés au bénéfice de la population » de l'action – volet sécurité civile.

Volet Prévention des conflits

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- Expertise dans le secteur et capacité à mener des projets, en appui à la société civile et aux relais communautaires pour la prévention des conflits
- Capacité de mise en place d'équipes multidisciplinaires
- Expertise spécifique et récente (au cours des 5 dernières années) en Mauritanie et dans la sous-région dans le domaine de la prévention des conflits et de la radicalisation
- Expertise en matière d'égalité de genre et/ou engagement en faveur de l'égalité de genre

La mise en œuvre par cette entité implique le produit 2.1 « des relais communautaires féminins (Mourchidates) sont soutenus et la cohésion sociale est renforcée » et une partie du produit 2.2 « la prévention de l'extrémisme violent, des violences basées sur le genre (VBG) et la résilience de la jeunesse sont renforcées » de l'action – volet prévention des conflits.

Volet Energie

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD). Cette mise en œuvre implique les produits 3.1 « dans les zones de production agro-pastorales de l'Assaba, l'accès des populations rurales à l'électricité est amélioré à partir de systèmes basés sur des sources renouvelables (solaire et éolien) », 3.2 « la production d'électricité verte contribue à l'atteinte des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Mauritanie » et 3.3 « le secteur privé contribue à l'investissement dans l'énergie renouvelable ».

⁹ Déclaration de Crise pour la Mauritanie avec une couverture géographique partielle dans régions du Hodh El Garbi, Hodh El Chargui, Guidimaka et Assaba.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Expertise spécifique du secteur, en particulier dans l'appui institutionnel du MPE et de la SOMELEC (école des métiers)
- Capacité de mise en place d'équipes multidisciplinaires
- Expertise spécifique et récente (au cours des 5 dernières années) en Mauritanie et dans la sous-région dans le secteur de l'électricité et plus spécifiquement dans l'amélioration de l'accès à l'électricité renouvelable en milieu rural
- Contribution effective, financière, stratégique et opérationnelle
- Expertise en matière d'égalité de genre et/ou engagement en faveur de l'égalité de genre

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe, conformément aux modalités de mise en œuvre indiquées à la section 4.4.4.

4.4.3 Gestion indirecte avec une entité mandatée (opérations FEDD+ couvertes par des garanties budgétaires)

Une partie de cette action pourrait être mise en œuvre au moyen de garanties budgétaires en gestion indirecte. Les garanties budgétaires relèvent du second domaine prioritaire « Transition vers une économie verte et bleue » du programme indicatif pluriannuel 2021-2027 en faveur de la Mauritanie, et plus particulièrement à l'objectif spécifique 2.2 « le secteur de l'énergie permet un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable ». Les garanties auront un impact positif sur l'ensemble des investissements dans le secteur, qu'ils émanent du programme indicatif pluriannuel national ou régional pour le secteur de l'énergie.

Cette section 4.4.3 est incluse à titre informatif uniquement. Un plan d'action global couvrant toutes les garanties budgétaires FEDD + et la décision de financement pour l'ensemble de l'engagement annuel au titre de la ligne budgétaire FEDD + sont adoptés séparément.

4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

4.4.4.1 Gestion directe (subvention) vers gestion indirecte

Au cas où la partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux gestions indirectes (tel que prévu à la section 4.4.1), partiellement ou totalement ne pourrait pas être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, le passage à la gestion indirecte pourrait être mis en œuvre avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères indiqués dans la section 4.4.1.

4.4.4.2 Gestion indirecte vers gestion directe (subvention)

Au cas où la partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux gestions directes (tel que prévu à la section 4.4.2), partiellement ou totalement ne pourrait pas être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, le passage à la gestion directe sous la forme d'une subvention(s) pourrait être mis en œuvre.

Objet de la (des) subvention(s) :

Les/la subvention(s) contribueront à atteindre tous ou certains objectifs/produits indiqués à la section 4.4.2.

a) Type de demandeurs visés :

Entités légales, personnes physiques ou groupements sans personnalité juridique ; autorités locales, organismes publics, ONG, opérateurs économiques tels que les PME.

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés

où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI – Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers (en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4		
OS 1 - Maillage territorial et capacité des forces de sécurité à intervenir au bénéfice des populations	12 700 000	5 000 000
Subvention (gestion directe) - cf. Section 4.4.1, volet garde nationale	6 400 000	0
Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution - cf. Section 4.4.2, volet sécurité civile	6 300 000	5 000 000
OS 2 - Gestion des conflits et prévention de l'extrémisme	4 000 000	0
Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution - cf. Section 4.4.2, mouchidates	4 000 000	0
OS3. - Electrification rurale	7 400 000	2 000 000
Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution - cf. Section 4.4.2	7 400 000	2 000 000
Subventions - enveloppe totale de la section 4.4.1	6 400 000	
Évaluation — cf. section 5.2 Audit — cf. section 5.3	300 000	0
Provision pour dépenses imprévues	600 000	0
Totaux	25 000 000	7 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de la convention de financement qui sera signée avec la Mauritanie, trois comités de pilotage distincts seront créés et/ou utilisés pour superviser la mise en œuvre des actions, sous la présidence des autorités mauritaniennes et avec la participation des services concernés de la Commission européenne, représentée par la Délégation de l'Union européenne auprès de la Mauritanie. Les comités de pilotage se réuniront en principe de manière annuelle. Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Concernant le volet sécurité, le comité de pilotage comprendra des représentants du ministère de l'intérieur, notamment des représentants de la garde nationale et de la sécurité civile, et des autres acteurs étatiques concernés, des populations cibles, des partenaires techniques et financiers actifs sur place et notamment des États membres de l'UE, d'organisation(s) de la société civile représentative(s) des migrant(e)s, ainsi que les partenaires de mise en œuvre. La Commission européenne, avec l'accord de la présidence, pourra inviter des agences de l'UE (par exemple, Frontex) à participer aux travaux. Le comité s'intégrera dans la mesure du possible aux mécanismes qui seront mis en place par les autorités mauritaniennes pour le pilotage des actions du plan d'action de la Stratégie nationale de gestion de la migration. Les activités mises en œuvre par les partenaires de l'action pourront être identifiées au cours d'ateliers participatifs ouverts aux différentes parties prenantes et confirmées par le comité de pilotage. Un comité de suivi technique, associant les autorités mauritaniennes bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et la Délégation de l'Union européenne se réunira pour assurer le suivi technique de l'action tous les trois mois.

Le comité de pilotage du volet prévention de l'extrémisme et gestion des conflits sera chargé d'assurer l'orientation technique et stratégique pour la mise en œuvre du projet. En particulier, il aura pour tâche de valider la méthodologie d'identification des besoins ainsi que les plans d'actions annuels. Il sera ouvert à la participation des représentants des États membres de l'UE sur place. Les partenaires techniques qui appuient toute autre initiative pertinente financée ou non par l'UE pourront être aussi associés en tant qu'observateurs aux réunions, si cela est jugé important pendant la mise en œuvre du projet. En alternative, des réunions de coordination avec ces autres interlocuteurs devront être envisagées dans le cadre des mécanismes de coordination existants sur place. Un comité de suivi technique, associant les autorités concernées, le partenaire de mise en œuvre et la Délégation de l'Union européenne se réunira pour assurer le suivi technique de l'action tous les trois mois.

Concernant l'énergie, deux niveaux de suivi seront mis en place :

- Comité de suivi stratégique de l'action qui se tiendra annuellement dans le cadre du suivi de la politique sectorielle, présidé par le ministère en charge des domaines d'intervention MPME ;
- Comité technique de suivi sectoriel qui se réunira de façon régulière, une à deux fois par an, comptant avec la participation de l'ensemble des structures concernées et des représentants des bénéficiaires.

Les autorités locales déconcentrées (Wali, Hakem et autres services concernés) et décentralisées (Conseil régionaux, maires) seront engagées dans l'action y compris au niveau des structures de gouvernance, comme cela a été le cas par le passé, dans une logique d'appropriation et responsabilisation. La société civile sera largement impliquée à travers des activités pertinentes. Le lien avec les populations locales, notamment les femmes y compris pour le monitoring et l'évaluation pourra être assuré au travers de l'implication des comités villageois.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mis en place pour suivre la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5. MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Sécurité et prévention des conflits : le ministère de l'Intérieur est responsable des données et des informations relatives aux indicateurs d'avancement du programme. Les partenaires de mise en œuvre auront la charge de la collecte et de l'élaboration des données et du développement des systèmes d'information, dans leurs secteurs d'intervention respectifs. Les données et informations à produire seront indiquées dans les contrats de subvention et les conventions de délégation qui seront signés dans le cadre de la présente décision.

Energie : le ministère MEP est responsable des données et des informations relatives aux indicateurs d'avancement du programme.

Tous les suivis et rapports doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte la réduction des inégalités. Les partenaires de mise en œuvre veilleront à intégrer des indicateurs et des outils de suivi fondés sur l'égalité de genre, les droits humains et l'inclusion des personnes handicapées. Les données devront être ventilées systématiquement par sexe, âge, et statut de handicap.

5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale pourra être effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants dans le cadre d'un contrat avec la Commission. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que de l'approche territoriale intégrée et des interactions avec d'autres actions de l'UE en cours dans la zone.

S'il est prévu une évaluation commandée par la Commission, celle-ci informera le partenaire de mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte la réduction des inégalités ainsi que son impact sur les plus vulnérables (40 % les plus pauvres et les individus socio économiquement défavorisés). Une expertise en matière de réduction des inégalités sera assurée au sein des équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Dans ce cadre, un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus [au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux

délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.